

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2000, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération n° 1999-4026 en date du 25 mai 1999, vous avez approuvé le dossier de consultation des entrepreneurs (DCE) relatif à l'extension, à la mise en conformité et à la réhabilitation de la déchetterie située chemin de la Gravière à Pierre Bénite.

Cette opération fait l'objet d'un lot unique et est traitée à l'entreprise générale.

Son coût global, comprenant les études, les branchements divers et les travaux, était estimé à 2 400 000 F TTC (valeur fin de chantier).

L'appel d'offres ouvert, lancé le 13 juillet 1999, a été déclaré infructueux, compte tenu des dépassements des propositions par rapport à l'estimation. Par conséquent, une procédure pour la passation d'un marché négocié a été engagée.

Le fait de maintenir les activités de la déchetterie pendant les travaux représente une très forte contrainte ce qui explique le coût résultant de l'appel d'offres.

Ainsi, le montant de l'opération, toutes dépenses confondues, est estimé désormais à 3 000 000 F TTC (valeur fin de chantier) ;

B - Propose de délibérer comme suit :

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-4026 en date du 25 mai 1999 ;

Vu l'appel d'offres ouvert en date du 13 juillet 1999 déclaré infructueux ,

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

1° - Approuve cette nouvelle estimation du montant de l'opération toutes dépenses confondues.

2° - Autorise monsieur le président à signer le marché de travaux ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La dépense, à hauteur de 2 500 000 F TTC, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 231 580 - fonction 812 - opération 0099. Le complément, à hauteur de 500 000 F TTC, est prévu dans le cadre des autorisations de programme sur l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,